

**Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
Facilitation de la République fédérale d'Allemagne**

**Deuxième Conférence Internationale des Ministres
sur la Transhumance Transfrontalière**



**MOT DE MONSIEUR LE
SECRETAIRE EXECUTIF DE LA COMIFAC
Cérémonie ouverture segment des Experts**

Excellence Monsieur le Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun ;

Excellence Monsieur l'Ambassadeur, Président de la Commission de la Communauté des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC) ;

Honorable Dr Christian RUCK, Facilitateur de la facilitation allemande du PFBC et Ambassadeur de bonne volonté de la COMIFAC ;

Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et représentants des corps diplomatiques ;

Mesdames et Messieurs les représentants des organisations internationales ;

Mesdames et Messieurs, distingués invités en vos rangs et grades, tous protocoles observés.

Je voudrais adresser mes sincères remerciements à **Son Excellence Monsieur Paul BIYA, Président de la République, Chef de l'Etat du Cameroun**, pour avoir accepté que la ville de Yaoundé abrite cette réunion et à tout le peuple camerounais pour l'accueil chaleureux qui a été réservé à toutes les délégations auxquelles, je souhaite un agréable séjour en terre d'hospitalité de la République du Cameroun, Afrique en miniature.

C'est vraiment un réel plaisir de prendre la parole au nom de la Commission des Forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) à l'occasion de l'ouverture du segment technique des Experts de la deuxième conférence internationale des Ministres sur la transhumance transfrontalière.

La COMIFAC est une Organisation Intergouvernementale de référence en matière d'harmonisation et du suivi de la mise en œuvre des politiques forestières et environnementale en Afrique Centrale. Elle est née de la Volonté des Chefs d'Etats d'Afrique Centrale qui se sont engagés depuis mars 1999 à travers la déclaration dite « Déclaration de Yaoundé » à œuvrer de manière concertée à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale. Cette institution spécialisée de la Communauté Economique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC) compte aujourd'hui onze (11) Etats membres que sont l'Angola, le Burundi, le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, la République Démocratique du Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, le Rwanda, Sao Tomé & Principe et le Tchad.

La COMIFAC avait organisé en étroite collaboration avec la Facilitation du Royaume de la Belgique pour le Partenariat des Forêts du Bassin du Congo en collaboration avec la l'Union européenne et la Coopération Allemande, la première conférence internationale des Ministres en charge de la Défense, de la Sécurité et des Aires protégées sur la lutte contre le braconnage et autres activités criminelles transfrontalières sur la transhumance qui a permis d'aboutir à la Déclaration de N'Djaména sur la transhumance, Zoonoses, LAB Transfrontalière, sécurité et développement durable entre le Sahel et l'Afrique équatoriale à Ndjaména au Tchad du 23 au 25 janvier 2019.

Cette déclaration faisait ressortir la nécessité d'orienter les dynamiques régionales de transhumance par une meilleure prise en compte des enjeux de sécurité, de gestion de la faune et de dégradation croissante des écosystèmes liée aux changements climatiques.

Neuf résolutions principales étaient ressorties de cette première conférence dont la mise en œuvre a été fortement impactée par la covid-19. Toutefois, des actions ont été menées par les pays pour la mise en œuvre de la feuille de route en faveur de cette déclaration. C'est ainsi que des consultations se sont poursuivies jusqu'en juillet 2021 où un atelier avait été organisé à Douala au Cameroun en vue d'évaluer le niveau d'élaboration des plans d'investissements pays.

C'est ici, l'occasion pour moi d'adresser ma gratitude à l'Honorable Dr Christian Ruck, Facilitateur de la facilitation allemande du PFBC et désormais Ambassadeur de bonne volonté de la COMIFAC, pour avoir bravé les conditions difficiles pendant la pandémie à covid-19 pour des consultations en présentielle dans les pays et la production des résultats atteints dont huit plans d'investissements produits par les pays. C'est vraiment un exploit.

Aujourd'hui, nous remercions la Facilitation de la République Fédérale d'Allemagne du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), en étroite collaboration avec la Communauté Économique des États d'Afrique Centrale (CEEAC), la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), le Gouvernement du Cameroun, de la France et du Gabon, avec l'appui financier du Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) et mis en œuvre par la GIZ, pour l'organisation de cette deuxième Conférence Internationale des Ministres en charge des forêts des aires protégées et de l'environnement, de l'élevage/agriculture et de la sécurité sur la Transhumance transfrontalière dont les objectifs visent à :

- rechercher des consensus politico-stratégiques et diplomatiques pour encadrer les actions transnationales coordonnées et multisectorielles en vue de « tacler » les défis et enjeux ;
- apprécier les plans d'investissements pays ;
- rechercher les sources de financement potentielles ;
- fournir à la facilitation française du PFBC les orientations prioritaires pour le suivi du processus.

Mesdames, Messieurs, distingués invités en vos rangs et grades tous protocoles observés.

En considérant les trois blocs géographiques du processus de transhumance, le Tchad, la RCA, le Cameroun, et la RDC constituent de plus en plus le principal couloir de transhumance du nord au sud de l'Afrique centrale alors que ces pays disposent également d'une concentration des aires protégées et des populations humaines exposées à des zoonoses et épizooties.

La COMIFAC va donc maintenir son engagement pour soutenir les concertations du fait de son positionnement sur la conciliation des problématiques liées à la conservation de la biodiversité dans les aires protégées, en sus de l'encadrement préconisé pour la transhumance transfrontalière du fait de sa mission à lui confiée par

les Chefs d'Etat et de Gouvernement à travers son traité relatif à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale instituant sa création.

Ce chantier est énorme puisque quelques actions ont été entreprises, notamment les plans d'investissement, mais beaucoup reste à faire d'où la nécessité d'envisager plusieurs consultations stratégiques qui vont nécessairement avoir des coûts énormes qu'il ne faudra pas négliger. Nous gardons espoir sur la République Fédérale d'Allemagne qui dispose des ressources pour la mise en œuvre de certains axes des plans d'investissement tout en gardant l'espoir que d'autres partenaires du PFBC pourront soutenir ce processus. La COMIFAC dispose des outils d'observations qui méritent d'être optimisés pour les mouvements liés à la transhumance. Je veux citer l'Observatoire des forêts d'Afrique centrale (OFAC), AFRICA TWIX et d'autres qui sont des outils déjà opérationnels pouvant fournir aux décideurs des éléments de gestion concertée des problématiques relatives à la transhumance, aux aires protégées et à la criminalité transfrontalière. Il suffira pour les pays de s'en accommoder.

Je finirai mes propos en souhaitant la bienvenue aux participants ayant fait le déplacement de Yaoundé tout en souhaitant un plein succès à nos travaux.

Vive la coopération internationale ;
Vive la coopération sous régionale ;
Vive la COMIFAC et ses pays membres
Je vous remercie